

RÈGLEMENT DU CONCOURS "LA COUTURE ILLUSTRÉE"

COUTURE ENTRESOEURS

Objet & dénomination du concours

Couture Entresoeurs lance son 1er cours intitulé " la couture illustrée"

L'objet de ce concours est de mettre en avant de manière visuelle et originale le domaine de la couture.

La participation au présent concours peut s'effectuer de manière gratuite et ce sans obligation d'achat.

Participant du concours

Les participants au concours désigne toute personne de sexe féminin ayant atteint l'âge de 16 ans.

Le concours est ouvert à tout public féminin ayant atteint l'âge de 16ans du 28 août au 10 septembre 2015 00H cités et désignés précédemment comme "les participants"

Modalités de participation

chaque participante devra réaliser et nous envoyer avant le 6 septembre à 00h un visuel de son choix (photo, dessin, image, montage etc...) contenant obligatoirement :

- Un objet, article, accessoire , matériel de COUTURE
- La mention : I LOVE Couture Entresoeurs

La mise en scène est libre mais n'oubliez pas qu'il s'agit d'un concours créatifs, faites donc preuve d'imagination afin de nous épater.

Attention : nous n'accepterons pas les visuels comprenant des représentations d'âme (visage, yeux..)

Les visuels seront soumis aux appréciations du jury ci-après :

- Oum Salim de Couture Entresoeurs
- Oum K de Confection OumK

à partir du 11 septembre jusqu'au 14 septembre 2015 à 00H

Choix des gagnants & lots à gagner

3 participantes seront récompensées par un lot en fonction des critères suivants :

- La photo désignée entre le 11 septembre jusqu'au 14 septembre 2015 à 00H comme apparaissant "la plus belle et plus représentative du thème" Pour le jury remportera une machine à coudre BROTHER FS-40 ainsi qu'un bon d'achat de 50€ sur le site www.couture-entresoeurs.fr/boutique/
- La photo désignée entre le 11 septembre jusqu'au 14 septembre 2015 à 00H comme apparaissant "la 2ème plus belle et plus représentative du thème" Pour le jury remportera un buste de couture ajustable "design" ainsi qu'un bon d'achat de 30€ sur le site www.couture-entresoeurs.fr/boutique/
- La photo désignée entre le 11 septembre jusqu'au 14 septembre 2015 à 00H comme apparaissant "la 3ème plus belle et plus représentative du thème" Pour le jury remportera 2 livres de couture (La couture : Premiers pas de Perrine Coligno & Jolies robes toutes simples : Tailles S, L, M. A porter seule ou superposées de Machiko Kayak) ainsi qu'un bon d'achat de 15€ sur le site www.couture-entresoeurs.fr/boutique/

Les lots ne sont pas échangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Annnonce des gagnants et remise des lots :

- Les gagnantes seront averties durant le 15 septembre via leur adresse mail.
- Les lots seront envoyés dans un délai de 2 mois au domicile des gagnantes dont l'adresse devra être communiquée à Couture Entresoeurs

Droits d'auteur des photos des participants

- Les participantes garantissent que leur visuel est original, inédit et qu'elles disposent librement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachée à ce visuel aux fins de participer au concours "la couture illustrée"
- Les participantes autorisent Couture Entresoeurs à exposer ou utiliser leur visuel dans un cadre ultérieur au concours "La couture illustrée"
- Les participantes autorisent Couture Entresoeurs à publier leur visuel sur les réseaux sociaux de Couture Entresoeurs (page facebook, instagram, pinterest, google+, twitter,) ainsi que sur le site internet www.couture-entresoeurs.fr

- Les participants déclarent que leur visuel ne contrevient pas, en tout ou partie, à des droits d'auteur ni des droits de toute tierce partie, ni à toute autre disposition du droit en vigueur, et assument donc l'entière responsabilité au titre de cette œuvre
- Les participantes garantissent que dans l'hypothèse où ils auraient utilisé des échantillonnages ou des extraits d'œuvres existantes, ils ont obtenu l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s) ou ayant(s) droit au titre de cette utilisation.
- Ainsi les œuvres ne devront pas :

- Contenir des éléments violant des droits de propriété intellectuelle ;

- Comporter des propos choquants, violents, grossiers, insultants ou diffamants à l'encontre d'autrui, ou ne respectant pas la législation islamique.

- Les participants garantissent les organisateurs contre toute revendication de tiers tant au titre des droits d'auteur que des droits voisins.

Droit à l'utilisation et à l'image

Par l'envoi de leurs photographies au concours «La couture illustrée», «les participantes»

- reconnaissent avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des dispositions du présent règlement, et de ses éventuels avenants qui pourraient être publiés pendant la période du concours.

- L'exploitation de ces images se fera dans le strict cadre des activités d'information et de valorisation de la couture

- La participante pourra elle même utiliser le visuel réalisé dans le cadre de ce concours pour son usage.

Annnonce des gagnantes et remises des lots :

Les participantes " gagnantes" du concours autorisent l'organisateur "Couture Entresoeurs" à citer leur prénom (ou kounia) et le titre éventuel du visuel à des fins de communication sur les résultats du concours.

Rémunération

Aucune rémunération n'est prévue pour "les participantes"

»

.